

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 17 janvier 2022 à 19 h  
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 27

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement**

La mairesse d'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Souhaite une belle et lumineuse année 2022 en santé à la population, tout en espérant un retour à la normale qui permettra la reprise des séances du conseil d'arrondissement en présentiel.
  - Souligne le travail des équipes qui œuvrent au déneigement aujourd'hui à la suite de la tempête de neige et invite la population à surveiller les panneaux de restriction de stationnement en prévision du chargement de la neige et à déplacer leurs véhicules au moment prévu. Mentionne l'existence de l'application INFO-Neige qui permet de suivre l'avancement des travaux par secteur.
  - Annonce la relance du concours pour les entreprises établies sur le boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien qui ont une offre de services améliorée. La Ville de Montréal, en partenariat avec PME-Mtl, a un budget de 45 000 \$ à investir et les entreprises peuvent s'inscrire jusqu'au 28 février.
  - Annonce que l'arrondissement octroie ce soir un soutien aux trois sociétés de développement commerciale (SDC), à hauteur de 250 000\$, au point 20.03 de l'ordre du jour, tout en précisant que les commerces de proximité assurent une offre locale et qu'ils sont au cœur de la vie des différents quartiers de l'arrondissement.
- Madame Effie Giannou :
- Souhaite une bonne année à tout le monde ainsi qu'une bonne rentrée aux jeunes et à leurs parents.

- Offre ses condoléances aux familles touchées par les violences par armes à feu et plus particulièrement à la famille de Amir Benayad qui réside dans l'arrondissement.
- Rappelle l'existence des ressources en soutien au suicide, tout en rappelant l'importance de les contacter lorsque ça ne va pas.
- Rappelle l'importance des opérations de déneigement qui sont grandement facilitées par la collaboration de la population et le respect des panneaux de stationnement.
- Rappelle que la collecte des sapins de Noël est en cours.
- Félicite l'organisme Clic Bordeaux-Cartierville, qui a souligné son 30e anniversaire en décembre dernier, pour son excellent travail dans le quartier.
- Annonce que l'organisme GUEPE fait du prêt gratuit d'équipements de sports d'hiver les fins de semaine au Parc Raimbault jusqu'au 6 mars.

Madame Nathalie Goulet :

- Remercie les équipes qui rendent la webdiffusion possible et invite la population à continuer de faire preuve de résilience pour protéger les plus fragiles.
- Offre ses sympathies à la famille et aux proches du jeune Amir Benayad qui a perdu la vie la semaine dernière. Précise que sa famille réside dans Ahuntsic et assure que l'arrondissement et la Ville luttent contre les violences armées, notamment chez les jeunes.
- Souhaite une bonne année en santé à tous les Ahuntsicois et toutes les Ahuntsicoise, tout en s'engageant à travailler à l'amélioration des milieux de vie qu'elle souhaite plus verts et plus inclusifs.
- Mentionne le soutien de l'arrondissement aux artères commerciales et l'importance de l'achat local, tout en annonçant le projet de modification proposée au Règlement d'urbanisme pour assurer la vitalité de la rue Fleury Ouest visant à réserver tous les rez-de-chaussée des immeubles à un usage commercial.
- Encourage la population à se procurer un article promotionnel de la *SDC Quartier Flo* sur son site internet.
- Invite la population à profiter des parcs cet hiver en bénéficiant du prêt d'équipement gratuit et de la location à prix modique.

Madame Julie Roy

- Souhaite une bonne année 2022 en espérant que nous pourrions reprendre nos activités sociales et culturelles.
- Mentionne sa rencontre du conseil d'établissement de l'école Christ-Roi, qu'elle remercie pour son accueil chaleureux, tout en annonçant qu'elle rencontrera également les conseils d'établissement des autres écoles.
- Rappelle que les bibliothèques de l'arrondissement sont ouvertes et invite la population à en profiter.
- Annonce que deux expositions sont en cours, une à la maison de la culture et une autre au Parcours Gouin.
- Appelle à la participation au *Défi Ahuntsic à Vélo l'hiver* pour lequel les inscriptions sont en cours jusqu'au 1<sup>er</sup> février.
- Mentionne que 800 000 bouteilles en verre ont été recueillies en 2021 dans les deux conteneurs de dépôt volontaire des SAQ de la Place Fleury et du Marché central, ce qui représente 400 tonnes de verre qui sera recyclé grâce au travail initié par le comité citoyen Verrecycle, qui poursuivra ce projet cette année encore.

Monsieur Jérôme Normand : Se réjouit de la déclaration de l'arrondissement, en appui à la déclaration du conseil municipal adopté à l'unanimité en août dernier, pour la reconnaissance de l'importance du loisir municipal au point 15.01.

- Rappelle le projet-pilote de chargement de la neige des deux côtés de la rue aux abords de l'école de la Visitation et invite la population du secteur à être à l'affût dans la nuit de mardi à mercredi et de retirer leurs véhicules.

10.02

---

#### **Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :**

- École d'enseignement secondaire projetée à l'angle des rues Pasteur et Dudemaine - Lot projeté 6 434 257 du cadastre du Québec : autoriser l'absence d'une aire de chargement et une proportion de 58,5 % de la longueur de façade sur la rue Pasteur, respectant la hauteur minimale exigée de 1 étage (40.05).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

---

#### **Correspondance et dépôt de documents**

Aucun document.

10.04

---

#### **Période de questions du public**

À 19 h 21, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé leur question aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Agnes Hartel    | - Augmentation de l'achalandage et de la vitesse automobile sur l'avenue Henri-Julien près de la rue Legendre, devant le parc Henri-Julien.<br><br>- Embellissement et implantation d'une voie cyclable sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Beauharnois et Sauvé. |
| Janine Renaud   | - Deux logements vacants depuis novembre 2018 dans le HLM situé au 1035, Place de la Colombière.  |
| Luc Audebrand   | - Faisabilité d'implantation de pistes cyclables unidirectionnelles sur l'avenue Christophe-Colomb, de Sauvé à Gouin.   |
| Suzanne Bisson  | - Ruelles d'Ahunhsic : déneigement, stationnement et propreté.  |
| Gilles Larocque | - Ramassage des ordures aux abords de la piste cyclable sur l'Avenue Christophe-Colomb et coût du déneigement des pistes cyclables de l'arrondissement.   |

Cette période de questions prend fin à 19 h 36.

10.05

---

#### **Période de questions des membres du conseil**

Aucune question.

10.06

---

**CA22 09 0001**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA22 09 0002**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA22 09 0003**

**Appuyer la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public.**

Attendu que, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

La Ville de Montréal :

1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cSur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;

2- reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;

3- reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;

4- s'engage à tout mettre en Suvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse,

inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1ère Politique montréalaise du loisir public.

Attendu que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

Attendu que, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;

b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;

c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

Attendu que, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

Attendu que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

Attendu que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

Attendu que tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

Attendu que, selon l'AQLM («Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi ( ) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

Attendu que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

Attendu qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

Attendu que le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

Attendu que selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

Attendu qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (article 141), « le conseil d'arrondissement est [ ] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'appuyer la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021, reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**CA22 09 0004**

**Ratifier une dépense additionnelle maximale de 36 344,02 \$, taxes incluses, pour les services d'hydro-excavation dans le cadre du contrat accordé à Tech Vac Environnement inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 270 191,25 \$ à 306 535,27 \$, taxes incluses (appel d'offres public 20-18101).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de ratifier une dépense additionnelle de 36 344,02 \$, taxes incluses, pour les services d'hydro-excavation dans le cadre du contrat accordé à Tech Vac Environnement inc, majorant ainsi le montant total du contrat de 270 191,25 \$ à 306 535,27 \$, incluant les taxes (appel d'offres public 20-18101);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208437002

---

**CA22 09 0005**

**Accorder un contrat à Déneigement & Excavation M.Gauthier inc. pour les services de location de lave-trottoirs avec opérateurs pour une durée de trente-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 467 203,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18984 lots 1 à 7 - 5 soumissionnaires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un contrat à Déneigement & Excavation M.Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de location de lave-trottoirs avec opérateurs pour une durée de trente-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 467 203,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18984 (lots 1 à 7);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217445003

---

**CA22 09 0006**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 250 000 \$ à trois organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial / Approuver les conventions à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 250 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Période	Montant
Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest	18 janvier au 31 décembre 2022	70 000 \$
S.I.D.A.C. La Promenade Fleury	18 janvier au 31 décembre 2022	80 000 \$
Société de développement commercial District central	18 janvier au 31 décembre 2022	100 000 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1211388020

---

**CA22 09 0007**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices (RAAV) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices (RAAV) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1216624008

---

**CA22 09 0008**

**Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du conseil municipal de prendre en charge la restauration du mur de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest dans les limites du parc local Gouin-Le Mesurier / Prendre acte que la dépense totale du contrat de services professionnels pour ces travaux est assumée par l'agglomération / Abroger la résolution CA21 09 0225 adoptée le 27 août 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du conseil municipal de prendre en charge la restauration du mur de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest dans les limites du parc local Gouin-Le Mesurier;

de prendre acte que la dépense totale du contrat de services professionnels pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrage de maçonnerie sur le site de la maison Mary-Dorothy-Molson et dans le parc Gouin-Le Mesurier est assumée par l'agglomération.

La présente résolution abroge et remplace la résolution CA21 09 0225 adoptée par le conseil d'arrondissement le 27 août 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217244002

---

**CA22 09 0009**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations Municipalité Amie des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal (PDI MADA & AU) pour le projet « Sentier de la poésie au parc Ahuntsic ».**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations Municipalité Amie des Aînés et Accessibilité universelle – Montréal (PDI MADA & AU) pour le projet « Sentier de la poésie au parc Ahuntsic »;

d'autoriser le directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, monsieur Jocelyn Gauthier, ou son représentant désigné à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1214465003

---

**CA22 09 0010**

**Appuyer le projet d'agrandissement du gymnase de l'école Ali Ibn Abi Talib dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'appuyer le projet d'agrandissement du gymnase de l'école Ali Ibn Abi Talib dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1213060039

---

**Dossier retiré.**

30.05

---

**CA22 09 0011**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 800 \$ aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (pour activité de Noël 2021)
200 \$	SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS (pour activité de Noël 2021)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Pompei II)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Pompei Femminile)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Il Girasole)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Santa Rita)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Sault-au-Récollet)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Christophe-Colomb)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1214746009

---

**CA22 09 0012**

**Adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274 afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219141003

---

**CA22 09 0013**

**Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement, le mode de financement, de paiement ou de remboursement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (RCA21 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1214040009

---

**CA22 09 0014**

**Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement, le mode de financement, de paiement ou de remboursement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique (RCA21 09011).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1214040010

---

**CA22 09 0015**

**Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement, le mode de financement, de paiement ou de remboursement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (RCA21 09012).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1214040011

---

#### CA22 09 0016

**Accorder une dérogation mineure visant à autoriser pour l'école d'enseignement secondaire à être construite à l'angle des rues Pasteur et Dudemaine, l'absence d'aire de chargement et une proportion de 58,5 % (29,93 mètres sur 51,18 mètres) de la longueur de façade sur la rue Pasteur, respectant la hauteur minimale exigée de 1 étage - Lot projeté 6 434 257 du cadastre du Québec.**

Considérant la demande de dérogation mineure relative à une école d'enseignement secondaire projetée à l'angle des rues Pasteur et Dudemaine sur le lot 3 880 809 du cadastre du Québec (lot projeté 6 434 257), visant à autoriser l'absence d'aire de chargement et une proportion de 58,5 % (29,93 mètres sur 51,18 mètres) de la longueur de façade sur la rue Pasteur, respectant la hauteur minimale exigée de 1 étage;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 2 au 17 décembre 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 2 décembre 2021;

Considérant qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite, tel qu'indiqué au rapport joint au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'école d'enseignement secondaire projetée à l'angle des rues Pasteur et Dudemaine sur le lot 3 880 809 du cadastre du Québec (lot projeté 6 434 257), l'absence d'aire de chargement et une proportion de 58,5 % (29,93 mètres sur 51,18 mètres) de la longueur de façade sur la rue Pasteur, respectant la hauteur minimale exigée de 1 étage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1219141004

---

#### CA22 09 0017

**Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux de transformation de l'immeuble portant le numéro 10571, Grande Allée - Secteur significatif à critères de l'ancien village de Back River – Lot 1 996 349 du cadastre du Québec - Demande de permis 300306219.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux de transformation de l'immeuble portant le numéro 10571, Grande Allée érigé sur le lot 1 996 349 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219296001

---

**Dossier retiré.**

40.07

---

**Affaires nouvelles**

Aucun document.

70.01

---

**Levée de la séance**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 17 janvier 2022 est levée à 19 h 44.

70.02

---

Émilie Thuillier  
Mairesse d'arrondissement

---

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement